

Convocation du 25 août 2016 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 30 août 2016 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 30 AOÛT 2016

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 30 août 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Etaient présents : Mmes JACQUELIN Jacqueline, MILLECAMPS Céline et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Christian, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mmes CALDI Catherine (pouvoir à Mme TRAMUNT Josiane), SENUT Françoise (pouvoir à POTHUS Paul, CHAUSSE Cyril.

M. CHABANCE Christian est désigné comme secrétaire.

Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 06 juillet 2016.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

La Commission des Affaires Scolaires propose au conseil municipal d'ouvrir un centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances de la Toussaint pendant une semaine du 24 au 28 octobre 2016 exclusivement réservé aux enfants de 4 à 12 ans. Et ce avec un minimum de 10 enfants. Le nombre d'enfants de moins de 6 ans est limité à 8 pour éviter l'embauche d'un animateur supplémentaire.

La politique tarifaire validée par la commission des finances se décompose comme suit :

- En fonction du quotient familial,
- Tarification à la semaine et à la journée,
- Possibilité d'inscription à la journée,
- Tarification pour les enfants des communes du RPI et des communes hors RPI.

Le conseil prend connaissance du document des différents tarifs.

Les horaires seront les suivants : 9h à 17h et garderie de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

La commission propose les tarifs de garderie à 2€ l'heure et 1.20 € la ½ heure. Les inscriptions seront lancées dès la rentrée scolaire et reçues jusqu'au 23 septembre. La commission se réunira ensuite pour valider les inscriptions dans le cas d'effectifs suffisants. Les familles seront informées dès début octobre de la confirmation de l'ouverture du CLSH et recevront un dossier d'inscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Plou, à l'unanimité,

- Vote l'ouverture d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les vacances de la Toussaint du 24 au 28 octobre 2016 avec un minimum de 10 enfants et maximum 20 enfants,
- Fixe les tarifs applicables aux enfants des communes du RPI et des communes hors RPI :

A la semaine avec cantine, goûter compris à l'ALSH

Pour les enfants issus de Plou et des autres communes du RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
50 €	60 €	70 €	80 €	90 €

Pour les enfants issus des communes hors RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
60 €	70 €	80 €	90 €	100 €

A la journée avec cantine, goûter compris à l'ALSH

Pour les enfants issus de Plou et des autres communes du RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
12 €	14 €	16 €	18 €	20 €

Pour les enfants issus des communes hors RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
14 €	16 €	18 €	20 €	22 €

- Fixe les horaires du CLSH du lundi au vendredi de 9h à 17h,
- Fixe les horaires de garderie du CLSH du lundi au vendredi de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30,
- Fixe les tarifs applicables pour la garderie du CLSH à 2 € l'heure et 1.20 € la ½ heure,
- Fixe les modalités d'inscription comme suit :
 - o Minimum de 10 enfants et maximum 20 enfants de 4 à 12 ans avec 8 enfants maximum de moins de 6 ans,
 - o Inscription en mairie de la rentrée scolaire au 23 septembre inclus par le biais de bulletin d'inscription.

Règlement des Nouvelles Activités Périscolaires

La commission des Affaires Scolaires propose au conseil municipal la modification des deux points suivants sur le règlement des Nouvelles Activités Périscolaires :

- Le droit à l'image : autorisation des parents pour la diffusion de photos sur tous supports,
- La signature des deux parents obligatoire.

Légalement cette autorisation ne doit être valable que pour un seul support.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve les modifications à intégrer au règlement dont un exemplaire sera remis à chaque enfant participant aux Nouvelles Activités Périscolaires.

Fleurissement

La commune de Plou organise depuis de nombreuses années un concours communal de fleurissement et attribue des récompenses aux lauréats (fleurs, bons d'achat et diplômes).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les récompenses qui seront allouées par le Comité du fleurissement et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De reconduire l'opération dans les mêmes conditions qu'en 2016 et d'allouer un budget pour les récompenses.
- De prendre les bons d'achat auprès de Nature et Passion à Saint Florent sur Cher.

Désignation des délégués du RPI

Le conseil municipal a approuvé le 6 juillet dernier la nouvelle convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Plou, Poisieux et Villeneuve sur Cher. Il convient maintenant de nommer deux représentants de chacune des trois communes. Mesdames Josiane TRAMUNT et Catherine CALDI se portent candidates.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a élu Josiane TRAMUNT et Catherine CALDI pour représenter la commune de Plou au sein du RPI.

Vente de la parcelle ZH 74

Monsieur le Maire et Monsieur CHABANCE Christian, ayant un lien direct avec ce dossier, se retirent pour ce point de l'ordre du jour afin de ne participer ni au débat ni au vote.

Cette parcelle, située rue des Cormiers au Bouchet et faisant partie du domaine privé de la commune, a été mise en vente suite à une décision du conseil municipal en date du 02 juin 2015.

Trois propositions sont parvenues en mairie et ont été étudiées par la commission Bâti :

Monsieur SCBA Hakim pour 5000 €

Monsieur GIRAUD Quentin pour 7500 €

Monsieur CHABANCE Arnaud et Madame JACQUET Isabelle proposent d'acquérir une partie de la parcelle seulement avec la grange et laisser à la commune la partie sur laquelle se trouve le point propriété pour 3000 € hors frais de notaire, et demandent également le partage des frais de bornage. Après débat, le conseil municipal considère que cette proposition évitera les frais de déplacement des bennes du point de l'apport volontaire et permettra au bus de rester garer sur la dite parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, sous la présidence de Madame TRAMUNT Josiane,

- A retenu la proposition de Monsieur CHABANCE Arnaud et Madame JACQUET Isabelle à savoir acquérir la grange et une partie seulement de la parcelle ZH 74 au prix de 3000 €,
- A donné son accord pour le partage des frais de bornage à savoir 50 % à la charge des acquéreurs et 50 % à la charge de la commune,
- a voté pour la prise en charge des frais de notaire par les acquéreurs.

La décision du conseil municipal sera communiquée par écrit aux trois demandeurs.

Vente de parcelles au Souchet

Monsieur Patrick SANTOSUOSSO, ayant un lien direct avec ce dossier, se retire de la séance afin de ne participer ni au débat ni au vote.

La Commune avait par délibération en date du 24 mai 2016 décidé de vendre une parcelle communale cadastrée ZP 68 d'une superficie de 3415 m² sise Rue des Ailloux au Souchet en deux terrains à construire au prix de 13 € le m².

Deux propositions ont été reçues en mairie : M.SANTOSUOSSO Patrick, M. MOREAU et Mme MAGNER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre une parcelle de terrain à construire dans la parcelle cadastrée ZP 68 au prix de 13 € le m² à Monsieur SANTOSUOSSO Patrick,
- Décide de vendre une parcelle de terrain à construire dans la parcelle cadastrée ZP 68 au prix de 13 € le m² à Monsieur MOREAU et Madame MAGNER,
- Nomme Maître DENIZOT, Notaire pour préparer les actes notariés,

- Confie le bornage à la charge de la commune à Monsieur BLANCHAIS, Géomètre à Mehun sur Yèvre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SDE du Cher – Plan de Financement Le Souchet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du plan REVE proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. Ces travaux concernent le Souchet, le coût global s'élève à 694.00 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 30 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Les ampoules des lampes sont au sodium haute pression, ce ne sont pas des ampoules LED. Pour mettre des ampoules LED, il faudra changer les candélabres. A l'avenir, deux devis seront demandés pour comparer le coût des deux types d'ampoules.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Travaux d'éclairage public :	
o Dépose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)	85 €
o Pose de matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)	210 €
o Fourniture et pose (enveloppe, coffret, platine, protection, accessoires)	116 €
- Matériel :	
o 1 Luminaire type SAPHIR2 shp 100w ral 7035	283 €
o Crosse	
o Mat	
Cout total des travaux	694.00 € HT
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	485.80 €
Prise en charge par la commune sur le montant HT (30%)	208.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté ci-dessus.

SDE du Cher – Plan de Financement Le Grosbois

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher. Ces travaux concernent le Grosbois dont le coût global s'élève à 694.00 € HT avec une participation financière de la commune de Plou à hauteur de 50 % en application des modalités adoptées par le Comité Syndical. Le conseil municipal reporte ce dossier par manque d'information, ce dossier n'est pas pris en compte dans le cadre du plan REVE alors qu'il présente les mêmes caractéristiques que le dossier précédent. Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

SDE du Cher – Modification des statuts

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de modification des statuts du SDE suite à l'intégration de la Communauté de Communes Berry Grand Sud.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Plou, approuve, à l'unanimité, les statuts du SDE 18.

Forêts

Etat d'assiette 2017

L'Office National des Forêts a présenté l'état d'assiette pour l'exercice 2017, document faisant état du marquage des coupes pour la délivrance des affouages en 2017 : marquage des cloisonnements et des tiges d'éclaircie dans les parcelles 34, 35 et 37 à Brouillamnon avec délivrance en bois d'affouages.

Les garants Messieurs PICARD, SACQUET et GAUTRIAUD Vincent souhaitent continuer leur fonction pour la prochaine année.

Les garants marqueront les cloisonnements et l'ONF les bois à exploiter dans les parcelles 34,35 et 37.

L'ONF a proposé un prix de retrait de 26 000 € pour la parcelle de chênes en vente lors de la prochaine session d'octobre, prix jugé tout à fait raisonnable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-après,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites dont le mode de délivrance est la délivrance aux affouagistes,

Etat d'assiette :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Décision du propriétaire	Délivrance pour l'affouage
34	AMEL	100	5.20	Oui	Inscription	X
35	AMEL	75	5.88	Oui	Inscription	X
37	AMEL	250	5.99	oui	Inscription	x

- Désigne Messieurs PICARD Jean-François, SACQUET Stéphane et GAUTRIAUD Vincent comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.
- Fixe le mode de partage par feu conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code Forestier
- Fixe les délais d'abattage au 15 avril 2018 et de vidange au 15 octobre 2018.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Questions diverses

- **Elagage**
Un 1^{er} devis a été transmis pour 3900 ml, la décision sera prise après réception du 2^{ème} devis.
- **Chaudière du logement**
Plusieurs entreprises, contactées pour des devis afin de remplacer la chaudière du logement de Brouillamnon, rencontrent des difficultés pour joindre les locataires afin de prendre

rendez-vous. Un courrier leur sera adressé afin de leur expliquer le problème et les inviter à se rapprocher de la mairie.

La Trésorerie a signalé un retard dans le règlement des loyers, Antargaz a aussi informé la mairie d'un impayé concernant une facture de gaz.

- Arrêt de bus au Bouchet

La présence de gravats a été constatée à l'emplacement où les enfants descendent du bus en rentrant de l'école. Les agents iront voir sur place si cela se trouve sur le domaine privé ou public, auquel cas un courrier sera transmis au propriétaire riverain.

- Voirie

Travaux : Eurovia vient mercredi 31 août faire la reprise de la rue Orline et les points à temps dans les différents hameaux. Cette même entreprise a fourni un devis s'élevant à 1500 € (sous réserve de l'avancement des travaux) pour le problème d'eau constaté Rue Orline.

Vitesse excessive : Eurovia a envoyé un devis pour deux plateaux surélevés d'un montant de 7300 €. La commission fera un état des endroits à sécuriser dans les différents hameaux et réfléchira à une éventuelle demande de subvention au titre des amendes de police sur le budget 2017.

- Affouages

La date limite du débardage est fixée au 15 septembre 2016.

- Evacuation des eaux pluviales

- Dossier de M. et Mme GRAPTON : Un mail a été envoyé par Monsieur et Madame GRAPTON du Crot à la Terre rappelant qu'ils avaient déjà signalé à plusieurs reprises que l'évacuation des eaux pluviales du domaine public s'évacuant dans leur assainissement a été condamné depuis l'installation du nouveau dispositif. Monsieur le Maire et Monsieur SANTOSUOSSO les rencontreront.

- Monsieur le Maire et Monsieur SANTOSUOSSO ont rencontré un représentant de l'Ingénierie Départementale pour le problème des inondations au petit village. Dans un premier temps, il est proposé de nettoyer le fossé le long du bois et celui qui se trouve après l'avaloir. Ensuite voir la responsabilité et les obligations des propriétaires de drains ou de fossés créés suite au remembrement.

- Ecole

Madame JACQUET, Directrice de l'école, a demandé s'il serait possible d'avoir un accès internet dans sa classe. M. POTHUS a pris contact avec Orange. Deux solutions :

- Une deuxième Livebox au prix d'environ 60 € par mois,
- Un câble reliant les deux classes mais sur une distance de 70 m maximum.

Cette solution sera expérimentée dans un premier temps.

Il est suggéré de faire un bilan des différents abonnements des lignes téléphoniques avec Orange. Contact sera pris avec ASIT, société qui donne des conseils sur les nouvelles technologies.

- Fibre optique

Le bureau de FerCher se réunira la semaine prochaine pour étudier le dossier, coût du projet : 1.3 millions d'€. L'opérateur n'a pas encore été choisi à ce jour. Il faut compter 14 à 18 mois de travaux à compter de la signature de la convention.

- Vitesse excessive
Monsieur DENOYELLE des Cocuas a sensibilisé à Madame MILLECAMPS sur le danger existant à l'intersection dans le hameau des Cocuas en raison de véhicules roulant à une vitesse non adaptée. Il est alors demandé de mettre deux panneaux « stop » sur la route de Plou à Lazenay et dans le sens inverse et supprimer celui de la route venant du Souchet. Le « stop » n'évitera pas l'accidentologie. La solution la plus efficace serait des plateaux surélevés.
- Fuite d'eau
Les services techniques de FerCher ont cassé le robinet en fermant l'eau chez un abonné Impasse de la Tribéterie, ce qui a engendré une fuite d'eau importante qui s'est évacuée dans le réseau des eaux pluviales et des inondations en aval. Le problème est que les drains agricoles créés dans le cadre des travaux d'hydraulique suite au remembrement ne peuvent être considérés comme un véritable réseau d'eaux pluviales et utilisés comme tel.
- Problème chien errant
Il a été signalé aux élus à plusieurs reprises que le chien de Monsieur POULMARCH errait sur la voie publique et a mordu un autre chien. Un courrier sera adressé au propriétaire afin de lui rappeler la loi concernant la divagation des chiens.
- Objets encombrants
Monsieur CHABANCE demandera à la prochaine réunion de bureau la date du prochain ramassage pour 2016 sachant que la collecte de février 2016 était celle de l'année 2015.
- Présence de voitures de M. VIVIEN sur des parcelles communales
Un courrier sera remis en main propre au propriétaire des voitures entreposées sur les parcelles communales dans le but d'embellir cet espace.
- Bulletin municipal
La commission se réunira le 29 septembre prochain à 17 heures pour l'élaboration du prochain bulletin municipal et réfléchir à l'édition d'un bulletin annuel à compter de 2017.
- Destruction des documents administratifs
La Poste propose un nouveau service : la destruction des documents administratifs. Contact sera pris pour des renseignements sur le coût d'un tel service.
- Opération « zéro pesticide »
La Chambre d'Agriculture qui n'a pas donné suite depuis la réunion sera relancée.
- Abribus des Brissards
Le panneau indiquant l'abribus proposé par le Conseil Départemental ne nous a pas été donné. Madame LOZACH sera relancée.
- Indemnisation des sinistrés
La convention d'indemnisation des sinistrés suite aux inondations de juin 2016 doit être signée avec le Président du CCAS. Une réunion a été programmée pour le 04 octobre.
- Bulletin intercommunal
Transmettre les photos des élus sans tarder.
- Projet éolien
La société ECOVENT a relancé la commune pour un projet de six éoliennes entre les Moreaux et le Carroir du Gué. Le rapport financier serait de 22% de 210 000 € soit 46000 €. Le conseil municipal propose de rencontrer Ecovent pour une présentation de ce projet.

- Nouvelles Activités Périscolaires

La responsable des NAP doit s'absenter pour des raisons de santé environ quatre semaines à partir du 6 septembre prochain. Il est difficile de trouver des agents compétents pour ce service à raison de 3 heures par semaine réparties sur trois jours. Une animatrice de Chârost a été contactée mais n'est pas disponible à cette période. Madame RABET a proposé de venir aider bénévolement.

- Permanences des élus

Le tableau des permanences a été finalisé comme suit :

Le 10 septembre : Catherine CALDI, Paul POTHUS et Thomas RENIAUT.

Le 15 octobre : Christian CHABANCE, Jérôme PLANCHON et Françoise SENUT

Le 19 novembre : Jacqueline JACQUELIN, Céline MILLECAMPS et Josiane TRAMUNT

- Réunions des commissions

Les commissions suivantes se réuniront :

Commission Intergénération

03 octobre à 17h30,

Ordre du jour : Fleurissement, Noël et Fête de la musique.

Commission Information

29 septembre à 17h,

Ordre du jour : bulletin municipal.

Commission bâti :

07 septembre à 18h,

Ordre du jour : accessibilité des sanitaires de l'école

- Conseil municipal

La prochaine séance aura lieu le mardi 27 septembre 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire
Christian CHABANCE



Le Maire
Fabrice CHABANCE



Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 30 août 2016 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

